



NOUVEAU

8.000 €

À L'ACHAT D'UNE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
100 % ÉLECTRIQUE*

2.500 €

À L'ACHAT D'UNE NOUVELLE VOITURE/CAMIONNETTE
PLUG-IN HYBRIDE
(≤ 50 g CO₂/KM)**

PRIMES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Conditions d'éligibilité :

- sont éligibles les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ;
- la prime est accordée au propriétaire de la voiture ;
- en cas de leasing, la prime peut être accordée au détenteur ;
- véhicule commandé (date du contrat de vente) entre le 11 mai 2020 et le 31 mars 2021 ;
- véhicule mis en circulation pour la première fois au plus tard le 31 décembre 2021 et pas encore immatriculé à l'étranger ;
- durée de détention minimale du véhicule de 7 mois au Grand-Duché par le requérant ;
- cette prime est cumulable avec d'autres primes.

Un programme de subventionnement de bornes de charge électrique à domicile sera introduit prochainement.

* Conformément à l'approche neutre du point de vue technologique du gouvernement en matière de véhicules à zéro émissions de roulement, les voitures et camionnettes à pile à combustible à hydrogène sont aussi éligibles pour la prime de 8.000 euros.

** Pour les véhicules hybrides «plug-in» mis en circulation pour la première fois à partir du 1^{er} septembre 2020, ce sont les valeurs combinées des émissions de CO₂ du cycle d'essai WLTP qui sont prises en compte.

Plus d'informations et autres conditions :

www.clever-primes.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



NEISTART
LÉTZEBUERG

NEU

8.000 €

BEIM KAUF EINES NEUEN
100 % ELEKTRISCHEN
WAGENS/LIEFERWAGENS*

2.500 €

BEIM KAUF EINES NEUEN
PLUG-IN HYBRID
WAGENS/LIEFERWAGENS
(≤ 50 g CO₂/KM)**

PRÄMIEN FÜR ELEKTRISCHE FAHRZEUGE

Förderbedingungen :

- Berechtigt sind Privatpersonen und juristische Personen des Privatrechts.
- Die Prämie steht dem Autobesitzer zu.
- Bei Leasing kann die Prämie dem Fahrzeughalter gewährt werden.
- Bestellungen zwischen dem 11.05.2020 und dem 31.03.2021 (Datum des Kaufvertrages).
- Erstzulassung des Fahrzeugs bis spätestens den 31.12.2021 und welches noch nicht im Ausland zugelassen wurde.
- Mindesthaltedauer des Fahrzeugs durch den Antragsteller : 7 Monate im Großherzogtum.
- Diese Prämie kann mit anderen Prämien kombiniert werden.

In Kürze wird ein Förderprogramm für elektrische Ladestationen für Privathaushalte eingeführt.

* In Übereinstimmung mit der technologieneutralen Haltung der Regierung betreffend Null-Emissions-Fahrzeuge kann die 8.000 €-Prämie auch für wasserstoffbetriebene Brennstoffzellenfahrzeuge (Pkw oder Lieferwagen) in Anspruch genommen werden.

**Für Plug-in-Hybrid-Elektrofahrzeuge mit Erstzulassung ab dem 1. September 2020 sind die kombinierten CO₂-Werte des WLTP Regelprüfverfahrens ausschlaggebend.

Weitere Informationen und sonstige Bedingungen :

www.clever-primes.lu



myenergy
8002 11 90



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG